



échéances électorales **EN FRANCE** 2017

En 2017, deux échéances électorales importantes auront lieu en France



Election présidentielle

1er tour: samedi 22 avril pour le continent américain

2ème tour: samedi 6 mai pour le continent américain



Elections législatives

1er tour: samedi 3 juin pour le continent américain

2ème tour: samedi 17 juin pour le continent américain

Établi(e) hors de France, vous pouvez vous trouver dans une des trois situations suivantes :



- 1 Vous n'êtes pas inscrit(e) au registre des Français établis hors de France : vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire, l'inscription au registre n'étant pas obligatoire. Votre inscription sur la Liste Electorale Consulaire doit être sollicitée jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre 2016.
- 2 Vous demandez votre inscription au registre des Français établis hors de France : sauf opposition de votre part, cette formalité va entraîner votre inscription sur la liste électorale pour les élections 2017 si votre inscription est effectuée avant le dernier jour ouvrable du mois de décembre 2016.
- 3 Vous êtes déjà inscrit(e) au registre des Français établis hors de France mais vous vous étiez opposé(e) à votre inscription sur la liste électorale consulaire : vous pouvez changer d'avis et demander votre inscription sur la liste électorale consulaire jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre 2016.

Situations spéciales



Si vous quittez définitivement la circonscription consulaire de Sao Paulo avant le dernier jour ouvrable du mois de décembre 2016, vous êtes invités à signaler la date de votre départ auprès de nos services (admin-francais.sao-paulo-fslt@diplomatie.gouv.fr) afin qu'il soit possible, le cas échéant, de procéder à la radiation de votre inscription sur la Liste Electorale Consulaire avant le dernier jour ouvrable du mois de décembre 2016.

Cette formalité vous permettra de ne plus figurer sur la Liste Electorale Consulaire de Sao Paulo dans le cadre des élections présidentielles et législatives prévues en 2017.

Si vous souhaitez modifier le choix d'exercice de votre droit de vote, vous pouvez également le faire au moyen du portail internet MonConsulat.fr.



Si vous atteignez l'âge de 18 ans dans l'année ou au plus tard le dernier jour de février 2017 vous pouvez, sans attendre, demander votre inscription. Si vous ne vous manifestez pas et que vous êtes déjà inscrit(e) au registre des Français établis hors de France, vous recevrez une lettre vous annonçant que, sauf opposition de votre part au plus tard le dernier jour ouvrable de l'année, vous serez automatiquement inscrit(e) sur la liste électorale consulaire.